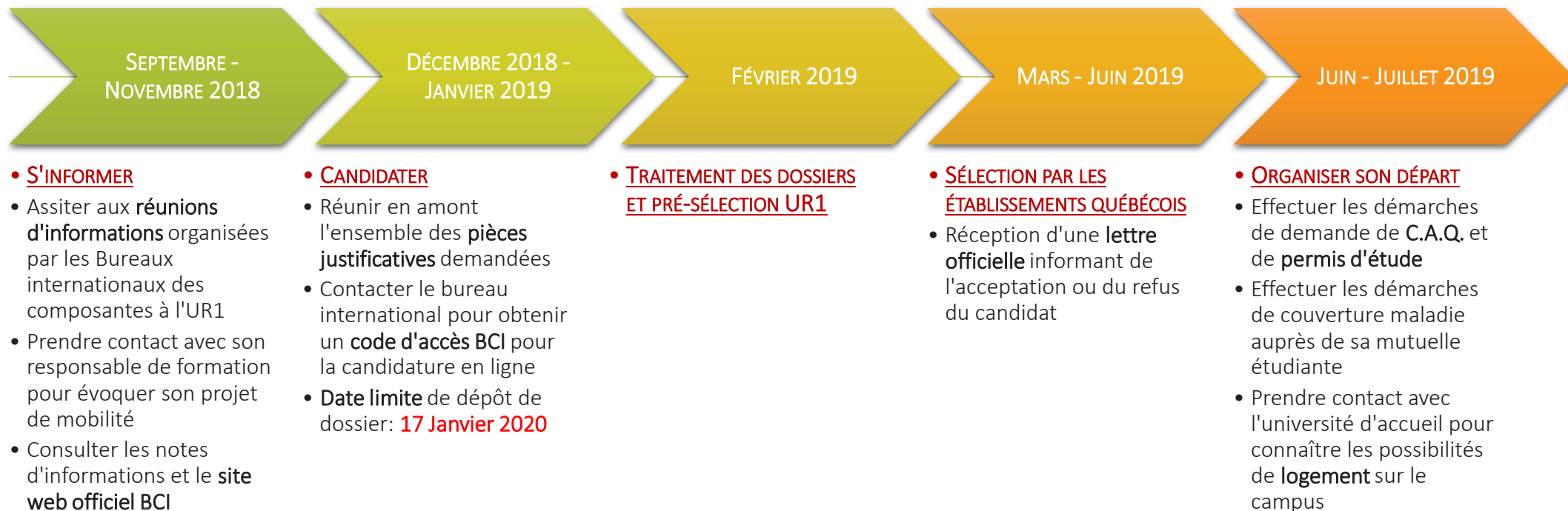


ÉTUDIER A L'ÉTRANGER 2020-2021

Programme d'échange BCI – Bureau de Coopération Interuniversitaire



Présentation du Programme BCI

L'Université de Rennes 1 (UR1) a signé avec le Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI) une convention visant à favoriser les échanges d'étudiants. En vertu de cette convention, un étudiant inscrit à l'UR1 a la possibilité de réaliser un **séjour d'études**¹ d'un semestre ou d'un an dans une université d'accueil au Québec.

Ce sont 10 universités québécoises qui sont ouvertes aux étudiants, dont 10 francophones et 1 anglophone :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole de Technologie Supérieure (ETS) | <input type="checkbox"/> Université du Québec à Montréal (UQAM) |
| <input type="checkbox"/> Ecole Nationale d'Administration Publique (ENAP) | <input type="checkbox"/> Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) |
| <input type="checkbox"/> Université de Bishop's ² | <input type="checkbox"/> Université du Québec à Rimouski (UQAR) |
| <input type="checkbox"/> Université de Laval | <input type="checkbox"/> Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) |
| <input type="checkbox"/> Université de Sherbrooke | <input type="checkbox"/> Université du Québec en Outaouais (UQO) |

L'étudiant en échange BCI dans une université au Québec :

- Est inscrit à l'Université de Rennes 1 ;
- Acquitte les droits d'inscription à l'Université de Rennes 1 et est exonéré des droits d'inscription dans l'université québécoise ;
- Sous réserve des résultats obtenus, valide la période d'études réalisée au Québec dans le cadre du diplôme d'attache à l'Université de Rennes 1 ;
- Le cas échéant, continue à percevoir, s'il est boursier social, la bourse sociale CROUS.

Plus d'informations : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

Critères d'éligibilité et pré-sélection par la DARI

Afin de poser votre candidature au programme BCI, vous devez réunir toutes les conditions requises ; à savoir :

- Etre étudiant à l'Université de Rennes 1 l'année de votre candidature (2019-2020) et l'année de votre mobilité (2020-2021) ;
- Avoir validé au minimum sa L2 au moment du départ ;
- Avoir une moyenne générale minimale de **11/20** aux résultats finaux de la dernière année universitaire complétée (2018-2019) ;
- Candidater pour un séjour d'études d'1 an ou 1 semestre ;
- Satisfaire aux exigences particulières imposées par l'université d'accueil ;
- Obtenir auprès de son Responsable de formation de l'UR1 l'approbation du contrat d'étude que vous prévoyez de suivre dans l'établissement d'accueil.

Il faut savoir que certaines universités limitent le nombre de places ouvertes aux étudiants en échange BCI. De plus, le programme est exigeant sur le niveau académique des étudiants et la DARI procède donc à une pré-sélection avant d'envoyer les candidatures aux universités partenaires, qui sont, elles seules, décisionnaires de la sélection finale.

La **pré-sélection** se base sur les critères d'éligibilité détaillés ci-dessus, le dossier académique et le projet de mobilité de l'étudiant.

¹ Les mobilités stages ne sont pas réalisables par le biais de ce programme

² Seul établissement anglophone

Les établissements suivants ne peuvent être demandés qu'en **1er choix** : (Vous ne pouvez pas cumuler les universités de cette liste dans votre demande)

- Université Laval
- Université du Québec à Montréal – UQAM
- Université du Québec à Trois Rivières – UQTR
- Université du Québec en Outaouais – UQO
- Bishop's University
- Ecole de Technologie Supérieure

Parmi eux, certains limitent le nombre de demandes pouvant leur être présentées par établissement :

- Université du Québec à Montréal – UQAM : 8
- Université Laval : 6
- Bishop's University : 1

Les établissements suivants ne peuvent être demandés qu'en 1er ou 2e choix :

- Université de Sherbrooke
- Polytechnique Montréal
- Université du Québec à Rimouski – UQAR
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – UQAT



Les Universités UQAM et Laval sont très sollicitées et n'étudient que les dossiers où elles sont en premier choix !

Préparer son dossier de candidature

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une copie du **formulaire de demande de participation signé**
- L'extrait d'acte **de naissance intégral**
- Une copie de votre **carte d'identité ou passeport**
- Une copie des résultats du **baccalauréat et relevés de notes universitaires (jusqu'au S1 2019-2020)**
- La **liste des cours** auxquels vous êtes inscrit en 2019-2020
- Une **lettre de motivation** (adressée à l'établissement souhaité)
- La **liste des cours**³ (sigle et titre), **approuvée et signée par le Responsable de formation à l'UR1**, que vous projetez de suivre pendant votre mobilité (contrat d'étude) – *Cette liste doit être dressée pour chacun des établissements d'accueil souhaités*
- Une **lettre de recommandation** émise par le directeur des études ou l'instance appropriée de votre établissement d'attache
- Une **attestation de langue anglaise** – *Uniquement pour Bishop's University*

³ **Attention** : vous ne devez choisir que des cours dispensés dans un **même diplôme**.

CANDIDATURE PAPIER ET EN LIGNE

Les établissements suivants EXIGENT un dossier papier :

- Université de Sherbrooke
- Université du Québec à Trois Rivières – UQTR
- Université du Québec à Montréal

Vous devez suivre obligatoirement les trois étapes ci-dessous :

- Une [inscription en ligne sur la plateforme mobility online](#) ;
- Une [inscription en ligne à faire sur le site web BCI](#) à partir d'un code d'accès⁴ donné par le bureau des relations internationales de votre composante ;
- Un [dossier de candidature papier complet avec pièces à joindre](#) (dont une copie imprimée du formulaire électronique de demande de participation soumise en ligne, dûment daté et signé par le candidat) **à remettre au Bureau des Affaires Internationales de votre composante** pour remise à la Direction des Affaires et Relations Internationales.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature BCI complets et conformes
Au Bureau International de votre composante : **Vendredi 17 janvier 2020**

Sélection définitive par les Universités québécoises

La DARI envoie les dossiers des étudiants présélectionnés directement aux universités partenaires cités en 1^{er} choix par l'étudiant. Il incombe par la suite à l'Université du 1^{er} choix de transmettre le dossier qu'elle refuse à l'université placée en 2nd choix. Ce sont **les universités québécoises elles-mêmes qui informent les étudiants de l'acceptation ou du refus définitif de leur dossier** par une lettre officielle, merci de transmettre une copie scannée par mail au Bureau International de votre composante et à la DARI. Les universités québécoises rendent généralement réponse à partir de la **mi-mai et jusque début juillet** pour certaines.

Préparer son départ

Dès réception de votre lettre d'acceptation par l'Université partenaire, vous pouvez engager toutes les démarches pour préparer votre départ : obtention du visa (Permis d'études, CAQ), achat du billet d'avion, recherche d'un logement etc.

PROCEDURES D'IMMIGRATION

Après avoir reçu votre lettre d'acceptation officielle par l'université québécoise, vous devez demander en premier lieu un **CAQ (Certificat d'acceptation du Québec)** auprès des [autorités québécoises](#). Une fois que le CAQ vous aura été délivré, vous devez demander le **permis d'études**.

Des frais vous seront demandés pour ces demandes !

⁴ Codes d'accès qui seront communiqués par la DARI à votre bureau des affaires internationales (codes disponibles auprès de votre Bureau des Affaires Internationales en principe **vers le 15 décembre**).

ASPECTS FINANCIERS

Budget

Accueil des étudiants étrangers à l'aéroport: <http://www.accueilplus.ca>

Hébergement : l'option la moins chère consiste souvent à louer une chambre sur le campus. Pour ce faire, il vous est conseillé de contacter le service de logement du campus de votre établissement d'accueil le plus rapidement possible.

Couverture Santé

La loi québécoise oblige les étudiants étrangers à détenir une couverture d'assurance médicale valide au Québec. Une entente intergouvernementale en matière de sécurité sociale a été signée entre le Québec et la France : en vertu d'un Arrangement administratif fixant l'application du « Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relatif à la protection sociale des étudiants et des participants à la coopération », signé le 2 juin 1986 et entré en vigueur le 15 mai 1987, les ressortissants français poursuivant leurs études au Québec sont admis aux prestations de l'assurance-maladie et de l'assurance-hospitalisation en vigueur au Québec ; ils en bénéficient aux mêmes conditions que les étudiants québécois.

Pour obtenir la carte d'assurance-maladie du Québec, l'étudiant français qui participe à un échange interuniversitaire doit en faire la demande à la [Régie de l'assurance-maladie du Québec \(RAMQ\)](#) à l'aide du formulaire d'inscription prévu à cet effet, en y joignant une copie du **formulaire SE 401-Q-106** et du certificat d'acceptation du Québec pour études (**CAQ**) émis par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Aides financières

Pensez à faire votre demande de bourse de mobilité dès le mois de mai 2020 sur la plateforme Mobility Online. L'étude des dossiers se fera en CBME en septembre 2020 et c'est cette commission qui décide si oui ou non une aide financière vous sera attribuée. Ainsi, il faut bien prendre en compte que la bourse est une aide, et ne pourra en aucun cas couvrir l'ensemble des frais reliés au séjour de mobilité.

Vos contacts

- Le Bureau International de votre composante
- La Direction des Affaires et Relations Internationales : Julie Radier : dari-sortant@univ-rennes1.fr